



Le 29 mars 2013

Association membre du Collectif labellisé
« Grande cause 2010
Lutte contre les violences faites aux Femmes »

Pour une meilleure articulation entre pénal et civil dans le cadre des violences faites aux femmes

ECVF soutient la demande de la FNSF

Communiqué de presse

La FNSF – Fédération nationale « Solidarité Femmes » a appelé les associations à soutenir la plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, déposée le 26 mars 2013 par la sœur d'une femme victime de violences, contre une Juge aux Affaires Familiales.

Le 10 juin 2010, alors en instance de divorce, Noëlle Dupressoir a été étranglée par son mari.

Dans les 6 mois précédant le drame, elle avait porté plainte trois fois contre lui : pour coups et blessures volontaires, pour menaces de mort, et pour menaces de mort réitérées.

Le 24 mai 2010, lors de l'audience de non-conciliation, la Juge aux Affaires familiales avait autorisé le retour au domicile conjugal du conjoint qui avait cependant fait l'objet de mesures judiciaires: 2 mois d'éviction du domicile conjugal, condamnation à 1 mois de prison avec sursis, et 2 ans de mise à l'épreuve.

La famille de la victime considère que sa mort aurait pu être évitée si la dangerosité du mari avait mieux été prise en considération.

Des militantes du réseau « Solidarité Femmes » (qui regroupe les centres d'hébergement qui accueillent et accompagnent les femmes victimes de violences et leurs enfants) étaient présentes, avec d'autres associations dont ECVF, le 26 mars aux côtés de la famille, pour apporter leur soutien, et réclamer l'instauration d'une articulation indispensable entre civil et pénal, prenant en compte les violences lors des divorces, et pour toute décision concernant l'exercice de l'autorité parentale.

ECVF considère qu'un grand nombre de drames pourrait être évité, si, dans les affaires de divorce et de garde d'enfants, notamment lorsqu'il y a eu plainte pour violences, les décisions prises par les juges au pénal faisaient l'objet d'une communication systématique aux juges aux affaires familiales et aux juges des enfants ; et s'associe à la réclamation de la FNSF.

ECVF demande par ailleurs que l'ensemble des magistrat/es reçoive, de façon systématique, et sur l'ensemble du territoire national, une formation sur les violences au sein des couples, afin qu'ils/elles soient mieux à même de les prendre en considération dans leurs prises de décision.

ECVF - Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes
Tour Mantoue - 9, villa d' Este 75013 Paris

Contact : Caroline HUGUIN

Tél : 01 44 24 54 80 Port : 06 82 45 89 54

Courriel : contact@ecvf.fr - Site : <http://ecvf.fr>

Organisme de formation pour élu/es, agréé par décisions ministérielles depuis février 2009